

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 29/2^{ème} alinéa ;

Vu l'arrêté préfectoral portant composition du conseil médical départemental de la Gironde ;

Considérant que le Centre de Gestion assure le secrétariat du conseil médical départemental pour les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés et ceux, non affiliés, qui lui demanderont de bénéficier de cette mission ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Madame Joëlle BUREAU, secrétaire des instances médicales du Centre de Gestion, reçoit délégation de signature pour :

- les actes relatifs au secrétariat du conseil médical.

ARTICLE 2 - Madame Joëlle BUREAU pourra assurer, en cette qualité, la présidence des réunions du conseil médical départemental en l'absence de Madame Manon LE BRIS, responsable des services instances médicales.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera :

- notifié à l'agent,
- transmis au représentant de l'État,
- transmis à l'agent comptable du Centre de Gestion.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,

Le **10 DEC. 2024**

Le Président,



Didier MAU

*Président de la Communauté de Communes
MEDOC - ESTUAIRE*

RÉCEPTIONNÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **19 DEC. 2024**

PUBLIÉ LE : **19 DEC. 2024**

NOTIFIÉ A L'AGENT LE :
(date et signature)

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20241219-AR-0392-2024-AR
Date de réception préfecture : 19/12/2024